

INTERVENTION

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Sylvie CRUNCHANT, présidente de la commission Solidarité
Conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy

Décision modificative n° 2 Personnes âgées et personnes handicapés

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

La décision modificative n° 2 illustre la gestion rigoureuse qui est la nôtre. Gestion qui nous permet d'être en capacité d'adapter nos actions aux besoins exprimés.

Ainsi inscrivons-nous un montant supplémentaire de 3,2M€ dans le cadre des dépenses de fonctionnement pour financer les déficits cumulés des services d'accueil à domicile et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

Il y avait nécessité d'agir au regard de ces déficits générés par les charges structurelles de gestion. Ne pas agir aurait inévitablement conduit à ce que le prix d'une journée soit impacté par une hausse des tarifs.

Compenser ces déficits, c'est mesurer la difficulté des personnes à assumer des charges nouvelles. Notre collectivité ne porte pas seulement des politiques publiques de solidarité, elle les développe en ayant à l'esprit la réalité et le quotidien des personnes.

Bien au-delà de ces déficits, nous devons aujourd'hui être conscients que les dépenses liées aux politiques à destination des personnes âgées ne vont cesser de croître au cours des prochaines années et notre devoir est d'anticiper les évolutions à venir.

Nous devons garder à l'esprit le fait que 81% des personnes âgées aspirent à vieillir à leur domicile et nous travaillons d'ores et déjà aux moyens qui permettront de répondre à ce projet de vie.

Au reste, faisons-nous également le choix de développer une nouvelle politique de l'habitat, comme cela a été rappelé dans le DOB : politique qui intègre la question de l'adaptation des logements au vieillissement. Les nombreuses évolutions techniques et technologiques sont source de réalisations qui doivent se généraliser.

Si la position du département face aux déficits apporte une réponse à la hauteur de la problématique, elle ne doit pas occulter :

- l'impérieuse nécessité d'anticiper le niveau croissant des dépenses à venir et
- la poursuite d'une réflexion visant à améliorer le fonctionnement des SAAD

Aujourd'hui, il nous faut être mobilisés sur ce qui sera le combat des années à venir. Gageons qu'il soit un combat partagé !

Je vous remercie.